

Département d'Eure et Loir

**Arrondissement de DREUX
Canton d'ANET
Commune de CHERISY**

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2019

L'an **deux mille dix neuf**

Le **Vendredi vingt Septembre** à 20 Heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Michel LETHUILLIER, Maire.

Etaient présents (15/19) : Mesdames et Messieurs Michel LETHUILLIER, Christian BOUCHER, Laurence CHOTARD, Bruno LOQUET, André BROU, Anne-Marie HAIE, René-Jean MOREAU PAGANELLI, Danièle LEGER, Catherine DUTHIL, Daniel ROBERT, Isabelle MANCEAU Arnaud GUIRLIN, Josée POULAIN, Florence DELISLE, Michèle BORNIAMBUC,.

Etaient absents excusés (4/19) : Nicole KERMARREC (pouvoir à Bruno LOQUET) Ludovic DESHAYES (pouvoir à Michel LETHUILLIER), François NOËL du PAYRAT, Frédéric LAIGNIER (pouvoir à Christian BOUCHER),

Votes exprimables : 18/19

Josée POULAIN est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

I –FINANCES

1° / Situation financière

Le Maire présente la situation financière de la commune au 20/09/2019 :

En Fonctionnement : 915 782,26 € de dépenses pour 1 936 284,69 € de recettes.

En Investissement : 1 256 143,16 € de dépenses pour 785 747,79 € de recettes.

Pour information.

D.2019/09/20-01

2° / Décision Modificative n° 3 sur Budget Général

D.M. N° 3

Dans le cadre d'ajustements budgétaires, de travaux complémentaires et d'une régularisation suite à un entretien avec Monsieur le Trésorier, Monsieur le Maire présente au conseil municipal une décision modificative n° 3 selon tableau ci-dessous.

Cette décision modificative s'équilibre en recettes et dépenses à 530 035 € en section d'investissement, ce qui porte le nouveau budget d'investissement équilibré à 3 405 035 €.

Décision Modificative n° 3 – Budget Général :

Dépenses de Fonctionnement		Dépenses	
		Augmentation	Diminution
023	Virement à la section d'investissement		-42 501
042/6811	Dotation aux amortissements incorporelles et corporelles	+42 501	
Dépenses d'investissement			
1676	Dép. envers locataires et acquéreurs	+330 035	
21318	Autres bâtiments publics	+15 000	
2135	Installations		-5 000
2135-01	Installations générales		-15 000
2151	Réseaux de voirie	+5 000	
2152	Installation de voirie	+10 000	
21534	Eclairage public		-15 000
21568	Autres matériels et outillages incendie et défense civile	+17 000	
2158	Installations, matériel et outillage technique		-17 000
2184	Mobilier	+2 000	
2184-01	Mobilier	+10 000	
2313-15	Constructions (voiries diverses)		-22 000
2313-18	Constructions (restaurant scolaire)	+30 000	
2313-20	Constructions (feux tricolores)		-25 000
2313-21	Constructions (Fermaincourt)	+15 000	
2313-22	Constructions (abords voirie rest. Sc.)	+100 000	
2313-23	Constructions (voirie ancienne école maternelle)	+80 000	
2313-24	Constructions voirie extension rue Ch de Gaulle	+100 000	
2313-25	Constructions voirie (Chemin de la Ferme)		-100 000
2318	Autres immobilisations corporelles	+15 000	
		771 536	241 501

Les dépenses d'investissement sont augmentées de 530 035 €

Recettes d'Investissement		Augmentation	Diminution
024	Produits de cession	+330 035	
021	Virement de la section de fonctionnement		-42 501
040/2804158	Autres groupements bâtiments et installations	+42 501	
1641	Emprunts en euros	+200 000	
	TOTAL		
	TOTAL	572 536	42 501

Les recettes d'investissement sont augmentées de 530 035 €. Le nouveau budget Investissement s'équilibre en recettes et dépenses à 3 405 035 €. Adopté à l'unanimité.

D.2019/09/20-02

3°/ Emprunt 500 000 €

EMPRUNT
500 000 €

Après avoir exposé la situation financière de la commune qui est très satisfaisante, Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le montant important des investissements prévus qui sont en cours de réalisation sur l'exercice 2019.

Le budget d'Investissement s'équilibre à ce jour, en dépenses et recettes à hauteur de 2 875 000 €.

Les grosses opérations menées sont :

- la construction du restaurant scolaire/ALSH (inscrit pour 1 100 000 €) et les aménagements des abords (parking et voirie) du restaurant/ALSH (inscrit pour 945 000 €).

Monsieur le Maire rappelle que le restaurant scolaire/ALSH bénéficie de 778 115 € de subventions et les aménagements des abords de 30 000 €.

A ce jour les acomptes versés s'élèvent à 180 758 €. Le solde ne sera versé qu'après la réception définitive des travaux qui pourrait intervenir que début 2020.

D'autre part, dans le cadre de ces travaux, il s'est avéré nécessaire d'entériner des avenants de travaux supplémentaires.

C'est pourquoi Monsieur le Maire propose d'augmenter la demande d'emprunt (prévu à ce jour de 300 000 €) en la portant à 500 000 €.

Après consultation de divers organismes financiers (Crédit Mutuel, Crédit Agricole, Caisse d'Epargne et Banque Postale), Monsieur le Maire propose de retenir le Crédit Agricole ou la Caisse d'Epargne, les 2 entreprises les moins disantes :

	Prêt	Durée	Taux	Annuité
Caisse d'Epargne	500 000	20 ans	0.66	26 704
Crédit Agricole	500 000	20 ans	0.55	26 417

Après délibération le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous documents relatifs à ce dossier avec l'organisme le plus adapté, sous réserve d'acceptation par la Commission des Prêts de ce dernier. Adopté à l'unanimité.

D.2019/09/20-03

4°/ Prêt relais – Ouverture d'une ligne de trésorerie

PRET RELAIS
LIGNE TRESORERIE
200 000 €

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de souscrire une ligne de trésorerie compte tenu du fait que le solde de versement des subventions se fait toujours après la réalisation complète des travaux, soit après paiement par la commune de ces dits travaux. Il s'avère que des besoins de trésorerie soient alors nécessaires.

A cet effet, M. le Maire propose l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 200 000 €.

Le Conseil Municipal confère toutes les délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature des contrats de prêt à passer avec le Prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Prend l'engagement, au nom de la Commune d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances.

Prend l'engagement pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances.

Adopté à l'unanimité.

D.2019/09/20-04

5 °/ Financement acquisition tracteur

FINANCEMENT
ACQUISITION
TRACTEUR

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° D2019/04/05-18 du 05/04/2019 relative à l'acquisition d'un tracteur tondeuse muni d'un bac de ramassage et d'une desherbeuse/balayeuse de voirie.

Il explique qu'il est nécessaire de délibérer pour le financement de ce matériel.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que pour financer les investissements prévus au budget, il est nécessaire de recourir à l'emprunt,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après échanges de vues, prend en considération et approuve le projet qui lui est présenté et :

- confirme l'acquisition du matériel suivant : Tracteur John Deere Compact 2036R, acquis auprès de Lhermite Equipement Loisir (28) pour un montant de **36 304 € TTC** (trente six mille trois cent quatre euros toutes taxes comprises).

- décide de demander à l'organisme prêteur précisé dans les contrats, les conditions de taux de l'Institution en vigueur à la date de l'établissement de la convention, un prêt à moyen terme de 36 304 € (trente six mille trois cent quatre euros), **durée de trente huit (38) mois** au **taux fixe en vigueur de zéro (0) %**, en **quatre (4) échéances annuelles** et frais de dossier de quatre vingt dix euros (90 €).

- prend l'engagement pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances.

Le Conseil Municipal confère toutes les délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature des contrats de prêt à passer avec le Prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Adopté à l'unanimité.

6°/ Avenants travaux sur restaurant scolaire

D.2019/09/20-05

a) Avenant n° 1 – Entreprise REVNOR

RESTAURANT
SCOLAIRE
AVENANT N° 1
REVNOR

Dans le cadre des travaux de construction d'un bâtiment mixte restaurant scolaire / ALSH, Monsieur le Maire informe qu'il conviendrait d'apporter les modifications suivantes pour le lot n° 3 «Carrelage Faïences » - Entreprise REVNOR :

- mise en place des siphons inox 20X20 et des caniveaux inox 40X80
- fourniture et pose de faïence 20X20 sur le mur derrière le self
- réalisation de plots carrelés

Ces travaux feraient l'objet de l'avenant n° 1 de l'entreprise REVNOR pour un montant de 3 060,00 € HT (variation en pourcentage du marché initial : 9 %).

Le nouveau montant du marché serait de 36 855,00 € :

Marché de base :	33 795,00 € HT
Total avenant n° 1 :	<u>3 060,00 € HT</u>
	36 855,00 € HT soit 44 226,00 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal adopte cet avenant n° 1 à l'unanimité.

D.2019/09/20-06

Avenant n° 1 –Entreprise 3MDV

RESTAURANT
SCOLAIRE
AVENANT N° 1
3MDV

Dans le cadre des travaux de construction d'un bâtiment mixte restaurant scolaire / ALSH, Monsieur le Maire informe qu'il conviendrait d'apporter les modifications suivantes pour le lot n° 4 « Etanchéité Couverture » - Entreprise 3MDV :

- mise en œuvre de bande porte solin pour le cheminement dalles sur plots en périphérie
- fourniture et pose de 4 boîtes à eaux y compris tuyaux de descentes et dauphins.

Ces travaux feraient l'objet de l'avenant n° 1 de l'entreprise 3MDV pour un montant de 2 044,99 € HT (variation en pourcentage du marché initial : 4,2%).

Le nouveau montant du marché serait de 50 084,99 € :

Marché de base : 48 040,00 € HT

Total avenant n° 1 : 2 044,99 € HT

50 084,99 € HT soit 60 101,99 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal adopte cet avenant n° 1 à l'unanimité.

D.2019/09/20-07

Avenant n° 3 – Entreprise SNIC CHAUFFAGE

RESTAURANT
SCOLAIRE
AVENANT N° 3
SNIC CHAUFFAGE

Dans le cadre des travaux de construction d'un bâtiment mixte restaurant scolaire / ALSH, Monsieur le Maire informe qu'il conviendrait d'apporter les modifications suivantes pour le lot n° 10 « Plomberie Chauffage central radiant – ventilation » - Entreprise SNIC CHAUFFAGE SAS :

- réalisation de prises d'air neuf en façades
- création d'une évacuation pour le digesteur
- création alimentation gaz des appareils de cuisine

Ces travaux feraient l'objet de l'avenant n° 3 de l'entreprise SNIC pour un montant de 3 390,65 € HT (variation en pourcentage du marché initial avec les 3 avenants : 17,6 %).

Le nouveau montant du marché serait de 139 241,61 € :

Marché de base : 118 372,29 € HT

Total avenant n° 1 : 16 294,12 € HT

Total avenant n° 2 : 1 184,55 € HT

Total avenant n° 3 : 3 390,65 € HT

139 241,61 € HT soit 167 089,93 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal adopte cet avenant n° 3 à l'unanimité.

Dans le cadre du choix des couleurs, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal avoir pris contact avec Madame Christelle STIEVENARD (qui avait déjà travaillé pour l'aménagement de la mairie) qui devrait également présenter un projet de fresque.

Monsieur le Maire estime que, au vu de l'avancement des travaux, le restaurant scolaire ne sera probablement opérationnel que pour la rentrée de janvier 2020. Il sera demandé une prolongation du contrat avec Yvelines Restauration jusqu'au 31 décembre 2019.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une assurance « Dommages Ouvrage » va être contractée par la commune auprès de la SMACL en tant que maître d'ouvrage.

D.2019/09/20-08
AVENANT N° 1
TOFFOLUTTI
CHRMIN DES
HIRONDELLES

7° / Aménagement Chemin des Hironnelles à Fermaincourt – Avenant TOFFOLUTTI

Dans le cadre des travaux d'aménagement du Chemin des Hironnelles à Fermaincourt, Monsieur le Maire indique qu'un avenant sera nécessaire pour la création d'une zone de stationnement.

Cet avenant n° 1 pour l'entreprise TOFFOLUTTI s'élève à 3 763,20 € HT soit 4 515,84 € TTC (variation en pourcentage du marché initial : 5,9%).

Le nouveau montant du marché étant de 67 230,80 € HT, soit 80 676,96 € TTC.

Après délibération cet avenant est adopté à l'unanimité.

Il est signalé une haie qui aurait été arrachée sur le Chemin des Hironnelles, rendant l'endroit dangereux. Monsieur le Maire fera installer des barrières de sécurité dans un premier temps puis un grillage sera posé après rebornage.

D.2019/09/20-09

8° / FSL – Fonds Solidarité Logement

F.S.L. 2019

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal d'un courrier du Conseil Départemental d'Eure et Loir relatif au Fonds de Solidarité Logement.

Dans ce cadre, une participation de 3 € par logement social est demandée aux collectivités locales disposant de logements sociaux sur leur territoire.

Pour la commune de Cherisy, la participation pour l'année 2019 s'élèverait à 156 € (52 logements X 3 €).

Après délibération, le conseil municipal approuve la participation de la commune au Fonds Solidarité Logement pour un montant de 156 € pour l'année 2019.
Adopté à l'unanimité.

D.2019/09/20-10
VIDEO PROTECTION
RESTAURANT
SCOLAIRE

9° / Vidéoprotection pour le restaurant scolaire

Dans le cadre du nouveau restaurant scolaire/ALSH, Monsieur le Maire indique qu'il convient de prévoir sa mise en sécurité par un système de vidéosurveillance.

Il présente la proposition de la société Chubb Delta Security pour la mise en place d'un système anti intrusion et de vidéoprotection pour un montant de :

- Installation et mise en service système Intrusion : 4 400 € HT – 5 280 € TTC
- Installation et mise en service système Vidéoprotection : 4 500 € HT – 5 400 € TTC.

Après délibération, cette proposition est adoptée à l'unanimité.

II – ADMINISTRATIF

D.2019/09/20-12
CREATION POSTE
REDACTEUR
7H/SEMAINE

1° / Recrutement personnel administratif pour accroissement temporaire d'activité Création d'un poste de Rédacteur – 7 heures/semaine

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. L'organe délibérant doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité territoriale à recruter.

L'article 3 (1°) de la loi n° 84-53 précitée prévoit que les collectivités et établissements peuvent recruter par contrat des agents contractuels de droit public pour exercer des fonctions correspondant à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois, en tenant compte des renouvellements de contrats le cas échéant, sur une période de 18 mois consécutifs.

Considérant qu'en raison de la mise à mi-temps thérapeutique d'un agent titulaire, il y aurait lieu de créer un emploi pour faire face à un accroissement temporaire d'activité allant **du 23 septembre 2019 au 31 décembre 2019** (*un contrat pour accroissement temporaire d'activité a une durée maximale de 12 mois*), lequel pourra être renouvelé, si les besoins du service le justifient, dans la limite des dispositions de l'article 3 1° de la loi n°84-53 du 26/01/1984

Cet agent assurera des fonctions au service comptabilité / secrétariat.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE :

- 1) De créer, à compter du 23 septembre 2019 jusqu'au 31 décembre 2019 un poste non permanent sur le grade de Rédacteur relevant de la catégorie B pour 7 heures par semaine pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité et autoriser le Maire à recruter un agent pour pourvoir cet emploi dans les conditions susvisées,
- 2) D'autoriser le Maire à signer le contrat de recrutement et ses éventuels renouvellements dans la limite des dispositions de l'article 3 1° de la loi n°84-53 du 26/01/1984.
- 3) De fixer la rémunération de l'agent recruté au titre d'un accroissement temporaire d'activité comme suit :

La rémunération de cet agent sera fixée sur un indice de la grille indiciaire relevant du grade de Rédacteur assorti du régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité, en tenant compte des qualifications et de l'expérience de l'agent recruté.

Les crédits nécessaires à la rémunération de ou des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet.
Adopté à l'unanimité.

2° / Règlement du Jardin du Souvenir

En l'absence de Nicole KERMARREC (rédactrice du document) il est donné connaissance du projet de règlement applicable au Jardin du Souvenir récemment réalisé au cimetière.

Une nouvelle version rectifiée après les remarques énoncées sera proposée lors d'une prochaine réunion.

III – SCOLAIRE

1° / Bilan rentrée scolaire

Christian BOUCHER indique que la rentrée scolaire s'est très bien passée malgré les travaux en cours à proximité des écoles.

Cette année 160 enfants fréquentent l'école élémentaire et 90 l'école maternelle (légère baisse des effectifs attendue l'an prochain).

↳ **Pause méridienne** : enfants école élémentaire : 7 classes ⇒ 7 groupes ⇒ 7 animateurs. Chaque animateur gère son groupe.

↳ **Ecole élémentaire** : les peintures ont été refaites durant l'été – Coût : 7 875 €. Les racines des arbres qui gênaient dans la cour ont été sectionnées, dégagant le pourtour qui a été semé de gazon.

Christian BOUCHER communique aux conseillers municipaux une demande de classe de mer qui se déroulerait avant les vacances de Pâques 2020. La demande financière est de 100 € par enfant pour les 4 jours du séjour et pour deux classes, soit une subvention de 5 000 € environ.

Le Conseil Municipal se prononcera ultérieurement après avoir étudié la demande.

↳ **Ecole maternelle** : les enseignantes souhaiteraient des bancs dans la cour. Une demande officielle devrait parvenir en mairie.

Danièle LEGER rappelle que dans le cadre de la sortie Piscine des enfants de Grande Section le mardi après-midi, le chauffeur du bus demande une place banalisée. Christian BOUCHER répond qu'il peut stationner le long du chantier.

Elle demande si les parents ne pourraient pas fournir une serviette pour la cantine, celles en papier fournies par la commune n'étant pas toujours efficaces. Christian BOUCHER répond que cela se pratiquait il y a quelques années mais cela avait été interdit. Il va se renseigner sur la possibilité de remettre en place cette pratique.

↳ **Réunion d'information aux parents** : cette réunion annuelle a eu lieu le 13 Septembre dernier. Certains parents ont manifesté le souhait d'être conviés à l'inauguration du restaurant scolaire.

Certains enfants ont fait remarquer que les enfants de CP étaient « lâchés » à la sortie de l'école sans avoir l'assurance que les parents sont bien présents.

Il faudrait peut-être prévoir de les faire attendre avec le groupe des enfants qui vont au périscolaire, mais seulement jusqu'à 16h45. Après ils seraient considérés comme fréquentant la garderie, service qui serait facturé aux parents.

2°/ Choix du prestataire pour confection des repas

CHOIX
PRESTATAIRE
RESTAURATION
SCOLAIRE

Dans le cadre de la construction du nouveau restaurant scolaire/ALSH, M. le Maire rappelle au qu'il conseil avait été décidé que la confection des repas serait réalisée sur place avec cuisine qu'il intégrée, ce qui permettra de respecter au mieux la loi du 30/10/2018 – Décret du qu'il 23/04/2019.

A cet effet, une consultation dans le cadre d'une procédure adaptée (MAPA) a été réalisée.

Après réception et analyse des offres par la Commission d'Appel d'Offres réunie le 12 septembre 2019, les montants annoncés sont les suivants (fourniture et confection sur place par un cuisinier pour l'équivalent d'une année scolaire environ 28 300 repas) :

SODEXO : 130 890.16 € TTC

DUPONT RESTAURATION : 97 357.51 € TTC

SCOLAREST COMPASS GROUP France : 86 583.85 € TTC

Les notes attribuées sont les suivantes :

	Note Prix /60	Valeur Technique /40	
TOTAL			
SODEXO	39.69	40	79.69
DUPONT RESTAURATION	53.69	39	92.69
SCOLAREST	60	38	98

Classement final : 1^{er} SCOLAREST – 2^{ème} DUPONT – 3^{ème} SODEXO

La Commission d'Appel d'Offres a donc retenu la société SCOLAREST.

Après délibération, le conseil municipal entérine cette décision et décide de retenir la société SCOLAREST COMPASS GROUP. Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire précise que le mobilier (tables et chaises) reste à acquérir.

Il indique que de la musique pourra être diffusée par des hauts parleurs ; un indicateur de bruit a également été prévu ; les enfants auront aussi la possibilité de manger dehors en cas de beau temps.

Bruno LOQUET signale que les agriculteurs d'Eure et Loir vont inaugurer prochainement une plateforme locale à destination des cantines scolaires du département.

IV – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

↳ **Bibliothèque** - Avenant à la convention de partenariat avec le Conseil Départemental pour le fonctionnement de la bibliothèque municipale. Cette convention est prolongée de 1 an, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.

↳ **Communication en période pré-électorale** - Monsieur le Maire rappelle que le prochain bulletin municipal devra être allégé ; aucune inauguration ne pourra avoir lieu pendant cette période.

↳ **Notifications APA** (Aide Personnalisée à l'Autonomie) – Le Maire a été informé par le Conseil Départemental que ces informations ne seront plus adressées que deux fois par an.

↳ **Compétence eau potable** – M. le Maire rappelle que cette compétence a été transférée au SMICA ANET à partir du 01/01/2020 ; en conséquence la commune n'aura plus de budget Eau à partir de cette date.

Il précise que dans le cadre des travaux en cours, les anciens compteurs en plomb ont été remplacés rue Charles de Gaulle et Chemin des Hirondelles à Fermaincourt.

↳ **Cherisy Manga** – Monsieur le Maire informe qu'une réunion avec la Gendarmerie est prévue dans le cadre de la sécurité lors du Festival Cherisy Manga du 6 octobre prochain.

↳ **Courrier de Monsieur ROUSSEL** – Monsieur le Maire indique avoir reçu le 24 juillet dernier un courrier de Monsieur ROUSSEL Alain relatif à la dégradation de sa clôture rue du Bas Vallot à La Mésangère par un engin agricole et le mauvais état de la voirie.

Christian BOUCHER signale avoir rencontré Monsieur ROUSSEL il y a plusieurs mois et regrette le ton polémique de cette lettre.

Monsieur le Maire constate que d'autres voiries mériteraient d'être restaurées mais précise qu'elles le seront en fonction d'un programme prenant en compte le trafic et l'urgence et en fonction des subventions obtenues.

Christian BOUCHER rappelle la mise en place d'un fléchage pour distinguer la zone d'activité de la Mésangère et La Mésangère.

TOUR DU TAPIS

- Laurence CHOTARD
- ↳ Déploire les pancartes sous le panneau lumineux. Monsieur le Maire va faire retirer toutes celles qui ne concernent pas la commune.
 - ↳ Signale le mauvais état de la voirie rue d'Anet et demande l'entretien de la ruelle Adèle.
 - ↳ Evoque un projet d'atelier Peinture dans le cadre des activités communales.
- Bruno LOQUET
- ↳ Signale des véhicules garés sur les trottoirs rue d'Anet. Demande si on ne pourrait pas mettre des papillons sur les pare-brise. M. le Maire répond que cela a déjà été fait.
 - ↳ Signale plusieurs chemins à nettoyer et à élaguer (notamment entre Raville et les Osmeaux) avant que les agriculteurs ne réensemencent.
 - ↳ Le chemin de la Pinède aurait besoin d'être reborné. Prévoir une commission des Chemins.
 - ↳ Signale une mare d'eau au niveau du robinet du cimetière.
 - ↳ La Commission Information devrait se réunir prochainement pour lancer le bulletin municipal. Idem pour la Commission des Jeunes.
- R. J. MOREAU PAGANELLI
- ↳ Signale des lampadaires qui clignotent : près du presbytère et en face de l'entrée du cimetière.
 - ↳ Réitère sa demande de repeindre la porte de l'église. Monsieur le Maire rappelle qu'il existe une commission pour les travaux de l'église.
 - ↳ Plusieurs personnes demandent des bancs dans le jardin de curé.
- Danièle LEGER
- ↳ Signale le mauvais état des fenêtres du Crédit Agricole
 - ↳ Demande le nettoyage de la sente entre la rue Victor Hugo et la rue du Pressoir
 - ↳ A remarqué que les anciens tennis de Ste Gemme Moronval ont été transformés en City Park. Trouve que c'est une bonne idée à creuser pour la commune. B. LOQUET évoque la possibilité d'installer des tables de ping-pong sur le terrain au fond du parc. M. BOUCHER répond qu'il faudrait mener une réflexion globale Sports/loisirs Monsieur le Maire confirme et précise que ce sera l'affaire de la prochaine équipe municipale.
- Daniel ROBERT
- ↳ Signale que les marquages au sol sont en cours de réalisation sur Raville.

↳ Indique que Suez procède actuellement à la relève des compteurs d'eau sur la commune.

Isabelle MANCEAU

↳ Bibliothèque - Demande si le budget 2019 peut être utilisé en 2020 ? M. le Maire répond par la négative, seulement jusqu'au 31/12/2019.

↳ Signale une voiture toujours immobilisée de façon gênante à Fermaincourt. Il est expliqué que ce véhicule fait l'objet d'une immobilisation judiciaire (d'après la Gendarmerie) et qu'il se trouve sur un terrain privé.

Josée POULAIN

↳ Rappelle qu'il avait été prévu de profiter des travaux de voirie pour passer la dameuse Chemin de la Vallée Verte

↳ Signale qu'il ne reste que les mâts des pancartes directionnelles (Abondant)

↳ Informe que le Syndicat des Rivières (SV4R) propose une aide ponctuelle aux communes pour retirer les embâcles.

Florence DELISLE

↳ Transmet une demande d'entretien pour le terrain communal situé entre la rue d'Anet et la rue des Plantes ainsi qu'une demande de régularisation pour les « délaissés » rue des Plantes. Monsieur le Maire répond que pour ce faire, il faudrait que tous les propriétaires donnent leur accord.

Michèle BORNIAMBUC

↳ Demande combien de temps vont rester les caravanes des gens du voyage stationnées sur le stade. M. le Maire répond qu'en principe ils ne resteraient que 15 jours. Il précise qu'un huissier a été mandaté ; coût de la procédure entre 3 000 et 4 000 € ; des containers ont été mis à disposition.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 0h15.

En fin de séance et après la levée de l'ordre du jour, Monsieur le Maire autorise Monsieur Alain ROUSSEL à s'exprimer sur l'objet de son courrier.